



N° spécial Réforme des retraites
suite
Février 2020

ÉDITORIAL

Comme je m'y étais engagé, le SNPDOSS CFE-CGC vous tient informés des actions et contacts pris concernant le projet de réforme de la gouvernance de retraites tel que prévu par le projet de loi instituant un système universel de retraite.

Les quatre organisations syndicales représentatives des agents de direction ont été longuement reçues le 10 février sur leur demande par Jean Luc IZARD, Directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé des retraites (compte- rendu en pages suivantes).

L'essentiel de ce qui nous a été dit :

- La CNRU sera un organisme de Sécurité Sociale
- Les établissements locaux seront dotés de la personnalité morale, d'un Directeur et d'un Conseil d'Administration.
- Les Conventions Collectives UCANSS continueront de s'appliquer au personnel de l'Institution et les recrutements ultérieurs se feront sous ces mêmes conventions (sauf cas particulier des fonctionnaires qui conserveront leur statut).

Ce que nous avons obtenu :

- De solides assurances sur le rétablissement de la personnalité juridique des organismes locaux.
- Un groupe de travail composé de la Direction de la Sécurité Sociale, du cabinet du Ministre et des organisations syndicales représentatives du personnel (dont les OS représentant les ADD) sera constitué pour assurer le suivi de l'impact de la réforme sur la situation des personnels des CARSAT.

Nos prochaines actions :

- Le 26 février, le SNPDOSS CFE-CGC, membre de l'intersyndicale rencontre le Président du COMEX, par ailleurs Directeur de la CNAV, R. VILLARD et R. LE MAY Directeur de l'UCANSS.
- Nous suivrons attentivement l'évolution de la situation et continuerons à vous tenir régulièrement informés.

BERTRAND PICARD
PRESIDENT du SNPDOSS CFE-CGC



Compte rendu de la rencontre de l'intersyndicale des Agents de Direction avec le Directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé des retraites

Participaient :

Éric CHAUVET pour le SNPDOS CFDT

Alain GAUTRON pour le SNFOCOS

Bertrand PICARD pour le SNPDOSS CFE-CGC

Lionel VERGNES pour le SNADEOS CFTC

Jean Luc IZARD – Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des retraites – nous a reçus le lundi 10 Février de 11h à 12 h.

Après un tour de table il a toute suite voulu déminer en précisant que rien ne changeait à court terme pour les CARSAT. Il reviendra à la CNRU de travailler à la configuration d'un réseau de la retraite universelle pour 2025-2037. Tout en assurant la gestion des retraites actuelles.

Il précise également que des amendements « écrits et portés par le gouvernement » prévoient le rétablissement de la personnalité morale et juridique des établissements locaux, lesquels amendements « écrasent » aussi toute référence à un renvoi vers des ordonnances pour les articles 49 et 50 ainsi que celle ayant trait à la nomination des directeurs des établissements locaux. (Ne relève pas de la loi à ce stade mais le schéma demeure d'une nomination par le DG de la CNRU).

Il confirme que le rétablissement de la personnalité morale pour les établissements locaux implique qu'ils sont dotés d'un Directeur, d'un Conseil d'Administration (il ne cite pas spontanément le Directeur Comptable et Financier mais cela semble aller de soi). Ces organismes de Sécurité Sociale auront en charge le dialogue social local, une instance de médiation locale (CRA modernisée) et l'action sanitaire et sociale.

A nos questionnements sur l'impact de la réforme sur les personnels il confirme qu'ils ne seront pas affectés dans leur rémunération ni au niveau du contrat de travail. Sur ces aspects un groupe de travail - à constituer - réunira la DSS, le cabinet et les organisations syndicales représentatives des personnels au sein de la branche et des IRC. Nous demandons que chaque délégation puisse avoir en son sein un représentant des ADD. J-L. Izard en prend note favorablement.

Sur le devenir des autres composantes des CARSAT - Services Sociaux et Prévention des risques professionnels - rien n'est tranché et cet aspect sera évoqué avec les DG des deux Caisses Nationales actuellement concernées. Réflexion à avoir sur l'approche de l'individu. En clair le risque pourrait être porté par la Retraite ou par la Maladie...

Monsieur IZARD rappelle que la CNAV constituera « l'épine dorsale du nouveau système » mais ce n'est pas elle qui va absorber les autres compte tenu des effectifs (cf. ARGIC – ARCCO mais aussi la CDC, les GPS, les retraités de l'Etat et les autres caisses (ferroviaire, CARMF, CNRACL...)).

Sur « le schéma futur », on s'oriente sur un modèle inspiré des liens actuels CNAM/CPAM.

La CNRU sera un organisme de Sécurité Sociale et à l'horizon 2025-2037 tous les recrutements devraient se faire sous Conventions Collectives Nationales UCANSS sauf fonctionnaires détachés comme aujourd'hui. Pour Monsieur IZARD il faut éviter de négocier une nouvelle convention collective ce qui permettra aussi de maintenir des passerelles entre les différentes branches de la Sécurité Sociale.

Nous évoquons également les risques d'étatisation, de démantèlement des autres branches Famille et Recouvrement. Notre interlocuteur considère « que diriger une caisse est un métier » et cite la liste d'aptitude et l'EN3S. Sur le recouvrement il admet que le risque existe car cela reste une demande récurrente de la DGFIP à laquelle les Ministères sociaux s'opposent régulièrement considérant que le recouvrement des cotisations sociales doit rester de la compétence des URSSAF.

Pour conclure nous avons eu une écoute attentive de la part d'un interlocuteur, pragmatique, conscient que tout n'est pas réglé et renvoyant - avec une forme d'humilité - au travail à conduire au niveau de la future direction de la CNRU et des réseaux actuels de la retraite de base et complémentaire.

[Pour adhérer au SNPDOSS CFE-CGC, rendez-vous sur notre site internet](#)

Pour ne plus recevoir d'informations merci d'adresser un mail à : snpdoss4.cfecgc@gmail.com